

Image not found or type unknown



Association, prime exceptionnelle et auto-entrepreneur

Par **poxpox**, le **29/06/2016** à **12:48**

Bonjour, rn
je fais partie d'une association de théâtre. La professeur qui nous fait cours est auto-entrepreneur et nous fait donc des factures pour que nous la réglions. Pour les journées de représentation, nous aimerions lui verser des primes exceptionnelles, mais je ne suis pas sûre que nous en ayons le droit étant donné que nous sommes ses clients. Pouvez-vous m'aider à ce sujet ? De plus, j'ai entendu dire que cette prime, si elle est possible, doit être soumise aux impôts (ok) et aux charges sociales. Mais je ne comprends pas, n'est ce pas l'intérêt de cette prime que de ne pas être soumise aux charges sociales ? rn
Merci d'avance pour votre réponse !